



## COMPTE-RENDU DE LA 5<sup>E</sup> RENCONTRE DU COMITÉ DE SUIVI

TENUE LE MARDI 20 SEPTEMBRE 2016  
AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE SAINT-SYLVESTRE

---

### Personnes présentes :

Carole Lehoux	Normand Côté
George Visser	René Leduc
Gilbert Bilodeau	Sylvain Milot
Guy Roy	Viviane Maraghi
Louis Sylvain	William Shemie

### 1. Mot de bienvenue

#### a. Présentation des deux nouveaux membres du comité

Mme. Carole Lehoux, de Saint-Sylvestre, et M. René Leduc, de Saint-Séverin, se joignent au Comité de suivi. Ces deux citoyens vivent à l'intérieur des limites du site du projet éolien, sans avoir de lien contractuel avec Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C. (MSM) ou de rôle comme conseiller municipal.

#### b. Présentation des invités à la rencontre

M. George Visser, gestionnaire de construction chez RES Canada, sera en charge de la construction du parc éolien pour le compte de MSM.

### 2. Mise à jour sur le développement du projet

#### a. Finalisation de la configuration

##### i. Présentation de la configuration L113

La configuration pour les demandes de permis a été finalisée à la fin du mois d'août, suite à la confirmation de l'approbation de la part de la CPTAQ.

#### b. Permis

##### i. Acceptabilité environnementale et processus menant au Décret

L'étape de l'acceptabilité environnement du projet a été complétée par le MDDELCC et la recommandation au ministre en vue du décret a été faite.

##### ii. Décision de la CPTAQ

Suite à la tenue d'une audience à la fin juin et de la publication de l'orientation préliminaire amendée, la décision de la CPTAQ a été rendue le 31 août dernier. La période d'appel au Tribunal Administratif du Québec (TAQ) se poursuit jusqu'au 30 septembre. La CPTAQ a très bien reçu toutes les modifications à la configuration que MSM a proposées et qui permettait de réduire de façon substantielle le nombre d'entailles affectées par le projet.



### **iii. Demande du 1er Certificat d'autorisation**

La demande au MDDELCC pour le 1<sup>er</sup> Certificat d'autorisation (CA) pour le déboisement et la construction des chemins d'accès et des aires de travail a été faite au début du mois de septembre.

### **iv. Demandes de permis aux instances municipales**

Le volumineux document de la demande de CA a été la base des demandes de permis aux instances municipales. Les premières demandes de permis municipaux concernent le déboisement et les interventions dans les bandes riveraines (cours d'eau, milieux humides) sont en cours.

## **c. Rencontres de propriétaires et signatures des Actes**

### **i. Rencontres individuelles avec l'agent de liaison**

Depuis le mois de mars 2016 Yves Desrosiers, l'agent de liaison pour MSM, a rencontré l'ensemble des propriétaires chez qui MSM envisage de construire des installations afin de leur présenter l'Acte superficiaire et le rapport de compensation.

### **ii. Rencontres avec le notaire**

Le notaire Alain Bolduc sera le notaire instrumentant pour MSM. Il a déjà commencé à faire signer des Actes superficiaire et l'effort se poursuivra jusqu'à la mi-octobre environ. Colin Edwards, président du Conseil d'Administration, sera le signataire pour MSM et les actes seront ensuite publiés au registre afin de devenir effectifs. Le tout doit être fait avant le début des travaux et pour obtenir le financement du projet.

## **d. Construction du parc éolien**

### **i. Entrepreneur général et Gestion du chantier**

L'entrepreneur général sera choisi dans les prochaines semaines et la mobilisation sur le chantier devrait se faire à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre. Tout le déboisement devrait être fait avant la nouvelle année et 50% des chemins d'accès construits avant la mi-février. Le chantier sera ensuite partiellement fermé pour la période du dégel et reprendra en force à la fin mai ou au début juin. L'érection des éoliennes débutera au mois d'août 2017.

L'entrepreneur général choisi aura la liste des fournisseurs potentiels qui se sont inscrits via le site internet du projet et nous organiserons une « foire de l'emploi » afin de favoriser l'emploi local et régional.

## **3. Gouvernance du comité de suivi**

### **a. Projet de Protocole de fonctionnement**

Le protocole de fonctionnement final sera publié sur le site internet du projet.

#### **4. Protocole de suivi des plaintes**

##### **a. Schéma de gestion des plaintes**

Le Schéma de gestion des plaintes final sera publié sur le site internet du projet. Le Comité s'assurera également qu'il puisse être rendu public via d'autres sources de communication.

##### **b. Formation d'un sous-comité**

Il a été décidé de ne pas former de sous-comité pour la gestion des plaintes.

##### **c. Discrimination du type de plaintes gérées par le sous-comité versus par le gestionnaire de construction et l'agent de liaison**

Durant la construction, toute plainte qui ne peut être réglée immédiatement par l'agent de liaison et/ou le gestionnaire de construction devra être présentée au Comité de suivi qui interviendra alors.

#### **5. Varia**

##### **Infolettre**

Les membres du comité de suivi étant responsables des communications avec la communauté auront dorénavant à être impliqués dans la rédaction et la publication d'Infolettres sur le projet. Une Infolettre est actuellement en préparation. Celles-ci sont envoyées à toutes les personnes qui se sont inscrites comme personne intéressée sur le site internet du projet. Il serait intéressant que les membres du comité de suivi encouragent leurs concitoyens à s'inscrire sur cette liste et à consulter le site internet qui sera un outil de communication privilégié durant la construction.

##### **RUPAC**

Il avait été entendu que MSM ferait appel à un RUPAC (Représentant de l'UPA au chantier) durant la construction du projet. Une rencontre sera organisée avec l'UPA afin de discuter des tenants et aboutissants de cet engagement.

#### **6. Prochaines rencontres**

##### **a. Rencontres mensuelles**

Il est convenu que puisque le début de la construction est imminent, le Comité de suivi se rencontrera mensuellement à partir de maintenant. Les réunions auront lieu le 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois. Il est suggéré de tenir les rencontres du comité de suivi qui auront lieu durant la période de construction à Saint-Sylvestre afin de faciliter les échanges et la participation de l'équipe de gestion de la construction.

La prochaine rencontre se tiendra le mardi 25 octobre de 13h30 à 16h.